

MAIRIE DE MAVILLY-MANDELOT
SEANCE DU 8 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le 8 avril à 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel MEUNIER, Maire,

Etaient présents : Messieurs Sylvain BRUCHARD, JACOTOT Yves, GAGNEPAIN Jean Louis, MARLET Régis, COLLENOT Yves, FINOT Stéphane, LAINE Thierry, JACOTOT Cyril

Etait absent Mr GAGNEPAIN Alain a donné pouvoir à Monsieur MARLET Régis

A l'ouverture de la séance le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations pour des sujets arrivés après l'envoi de la convocation.

Désignation des Conseillers membres du CCAS, Outre le Maire, Yves COLLENOT et Stéphane FINOT feront partis de la commission avec les électeurs suivants Mmes GAGNEPAIN Marie France, LAINE Laurence MM. GERARD Denis, SUBLET Hubert, délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération permettant d'encaisser le chèque versé par l'assurance pour la restauration du Calvaire, délibération adoptée à l'unanimité

Après ces 2 compléments il est passé à l'ordre du jour prévu.

Approbation du compte administratif :

En l'absence du maire le compte administratif établi par les services de la trésorerie est adopté à l'unanimité

Libellés	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	105 508.62	81 158.04
Section d'Investissement	91 740.84	120 912.61
	197 249.46	202 070.65

Approbation du compte de gestion :

Section de fonctionnement	140 564.81
Section d'investissement	-72 973.01
Part affectation à l'investissement	67 591.80

RESULTAT POUR L'EXERCICE 2012 + 67 591.80 €

Affectation des résultats 2012

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2012	Résultat de l'exercice 2011	AFFECTATION ON du résultat
Section de Fonctionnement	140 564.81	140 564.81	
Section d'investissement	-72 973.01	-72 973.01	67 591.80

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2012	140 564.81 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	72 973.01 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c:1068)	67 591.80 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-72 973.01 €
Total affecté au c/1068	

Vote du Budget primitif 2013

Le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif 2013 suivant :

Section de fonctionnement :

Recettes 172 110 € dont 67 591 € de reporté
 Dépenses 116 090 €

Section d'Investissement :

Recettes 806 546 €
 Dépenses 806 546 €

Après délibération, le Conseil a adopté tous ces postes à l'unanimité.

Tous ces documents sont à disposition à la mairie pour consultation, à noter toutefois que malgré les investissements faits en 2012 le report à nouveau reste égal à celui de 2011.

Taxes 2013

Malgré la recommandation de la trésorerie visant à compenser l'inflation sur les 2 dernières années, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes pour 2013

en %	Mavilly-Mandelot	Département	Région
Habitation	10.98	21.80	23.89
Foncier bâti	14.78	21.81	20.04
Foncier non-bâti	30.19	34.30	48.79

soit en moyennes	758 €	1023 €	1089 €
en valeur absolues	516 €	673 €	705 €
	152 €	192 €	218 €

Présentation d'un acte administratif en vue de la vente de la parcelle ZE 86 de 2 à 72 à M. DENIS Gérard
 Cette parcelle prévue en chemin pour desservir 3 autres parcelles, n'ayant plus d'utilité, les 3 terrains appartenant maintenant au même propriétaire, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la vente moyennant le prix de 0.18 € le m² (prix donné par les domaines).

Mr Régis MARLET étant désigné comme commissaire enquêteur.

D'autre par le Conseil lors d'une prochaine séance ayant à délibérer sur une autre proposition d'acquisition cette fois d'un terrain réservé pour une servitude qui n'a plus lieu d'être. Pour simplifier la tâche du Commissaire enquêteur il est convenu de grouper les deux enquêtes. Les dates pour la réception des éventuelles remarques des mavimandelotins, tines, seront fixées également lors du prochain Conseil

PLU

Le compte rendu de la première séance de présentation de l'étude par le Cabinet GALLET est remis aux Conseillers Ms Yves JACOTOT et régis MARLET volontaires sont désignés pour faire partie de la Commission dont la prochaine réunion est fixée le 22 avril à 14 h 30.

Branchement SAUR pour les nouveaux locaux

3 compteurs d'eau seront installés : 2 pour les appartements 1 pour la Mairie et l'Ecole.

Chemin d'accès au dépôt :

Le conseil donne son accord pour la pose de bicouches pour un montant approximatif de 8 200 € malheureusement non subventionnable.

Classement des chemins communaux en voies communales

Afin de pouvoir prétendre à l'attribution des subventions du Conseil Général, le Conseil donne son accord pour les classements de la rue des Ouches, du chemin des Brois et du chemin du Clou, pour ces dernières jusqu'à la dernière maison d'habitation, une délibération est prise à l'unanimité.

Calvaire :

Les travaux de restauration débuteront deuxième quinzaine d'Avril.

Questions diverses :

Travaux mairie-école : Les appels d'offres sont en cours d'élaboration. Le Maire doit rencontrer la sous-préfète pour solliciter une autorisation de début de travaux avant l'attribution officielle des subventions DETR.

Récupération de divers matériaux

Avant le début des travaux les Conseillers sont convenus, sur les conseils de l'architecte de récupérer les tuyaux de cuivre du chauffage central, et les tomettes pour la revente au profit de la Commune

Pont du Tacot

Les 3 propriétaires ayant donné leur accord la procédure de déclaration d'abandon va être engagée. D'autre part ces dernières ayant également donné leur accord pour l'élagage et la coupe des arbres bordant leur propriété route des buis en donnant en contre-partie les jouissances des bois coupés à la personne qui exécuterait le travail. Après un tour de table, Sylvain BRUCHARD volontaire exécutera le travail. En ce qui concerne la restauration de la pile du Pont le maire a sollicité une participation du Député Maire et du Sénateur Maire sur leur réserve parlementaire.

Repas des anciens :

Pour des raisons de calendrier, le repas initialement prévu le 27 avril 2013 aura lieu le DIMANCHE 5 MAI 2013; Les invitations seront envoyées aux 36 ayant droit.

Jurés d'assises

Pour 2013 il n'y aura pas de juré désigné pour notre commune.

Point à temps

Le Conseil donne son accord pour une consultation d'entreprises afin de faire poser de l'enrobé à froid dans les quelques trous route de Nantoux.

Cimetière

Les travaux de restauration du mur sont bien avancés, il reste à construire les 2 piliers de soutènement prévus au devis.

Préau

Les membres de l'ALAMM aidés par 2 conseillers Sylvain Bruchard et Régis MARLET ont comme convenu démonté le plafond. Les travaux de remplacement de la porte métallique seront exécutés pendant les vacances d'avril. Yves COLLENOT s'étant proposé pour démonter et à récupérer la porte.

Les devis pour le plafond sont en cours d'élaboration. Renseignements pris auprès de l'architecte il ne sera pas possible de prévoir une extension du chauffage central comme initialement envisagé. Nous aurons donc recours à des radiateurs électriques d'après l'étude compte tenu de la bonne isolation. 3 seront suffisants, cette solution étant plus économique car ils ne fonctionneront qu'à la demande.

ZAD

Le dossier d'acquisition est entre les mains du notaire et du juge de tutelle.

Désignation d'un Maire honoraire

Suite à des informations recueillies lors de la dernière réunion de l'amicale des Maires et des anciens Maires à laquelle il participait, notre Maire s'était renseigné sur les formalités à entreprendre pour permettre à Monsieur Jacques COLLENOT d'être nommé Maire honoraire. Après avoir recueilli l'accord de l'intéressé la proposition a été faite au Conseil qui a donné son accord par 9 voix pour et 1 voix contre (démission de l'intéressé).

Le Maire prendra donc contact avec la Préfecture pour engager la procédure. Au cours de la discussion Monsieur Jean Louis GAGNEPAIN propose dans le même esprit de faire décerner une médaille à 2 conseillers qui ont aussi consacré de très nombreuses années à la Commune : Charles BIDOT et Yves JACOTOT. Le maire associera cette démarche à celle prévue ci-dessus.

Séance levée à 22 h 15